



© AVTG

GESTION DURABLE DES FORÊTS: ACTIONS PRIORITAIRES ET RECOMMANDATIONS DE LA SRFB

par Benoît de Lhoneux¹, Philippe Renard², Philippe de Wouters³ et Pascaline Leruth⁴

¹ Président de la Société Royale Forestière de Belgique

² Administrateur de la Société Royale Forestière de Belgique

³ Directeur de la Société Royale Forestière de Belgique

⁴ Chargée de communication et Forest Friends, Société Royale Forestière de Belgique

Les forestiers œuvrent quotidiennement à la gestion des forêts pour les transmettre aux générations futures, un défi d'autant plus ambitieux que les changements climatiques rendent les décisions particulièrement difficiles. Face à cette complexité, la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB), forte de plus de 130 ans d'expérience, mène de nombreuses actions pour aider ses membres, et le secteur sylvicole en général, à pratiquer une gestion durable et dynamique de leurs forêts. Une liste non exhaustive des thématiques prioritaires actuelles est exposée ci-après, accompagnées des actions en cours et recommandations respectives.

1. DIVERSIFIER LES ESSENCES ET LES SYLVICULTURES

Les stress hydriques et thermiques causés par les changements climatiques détériorent l'état sanitaire de la plupart des essences forestières de nos régions. Face à cette situation, il convient de poursuivre la diversification des essences, des provenances ainsi que des modes de sylviculture. Cela passe notamment par une politique volontariste d'introduction contrôlée d'essences alternatives, autant résineuses que feuillues, ayant un potentiel de croissance élevé dans les conditions climatiques en constante évolution. Cette combinaison de

diversification et d'enrichissement est une condition nécessaire pour améliorer la productivité et la biodiversité des écosystèmes forestiers, garantes de leurs fonctions économiques et environnementales.

C'est un domaine où les forestiers belges ont une longue expérience, comme en témoignent les introductions réussies du Douglas, du pin de Corse, du chêne d'Amérique ou encore du mélèze hybride au cours des décennies précédentes. Dans ce but, il convient d'adapter, là où cela est nécessaire, les dispositions réglementaires restrictives en termes d'essences afin d'encourager cette mutation. Une coopération transfrontalière est souhaitable pour accélérer le transfert de connaissances et l'échange des bonnes pratiques.

ACTIONS

Projet Trees for Future

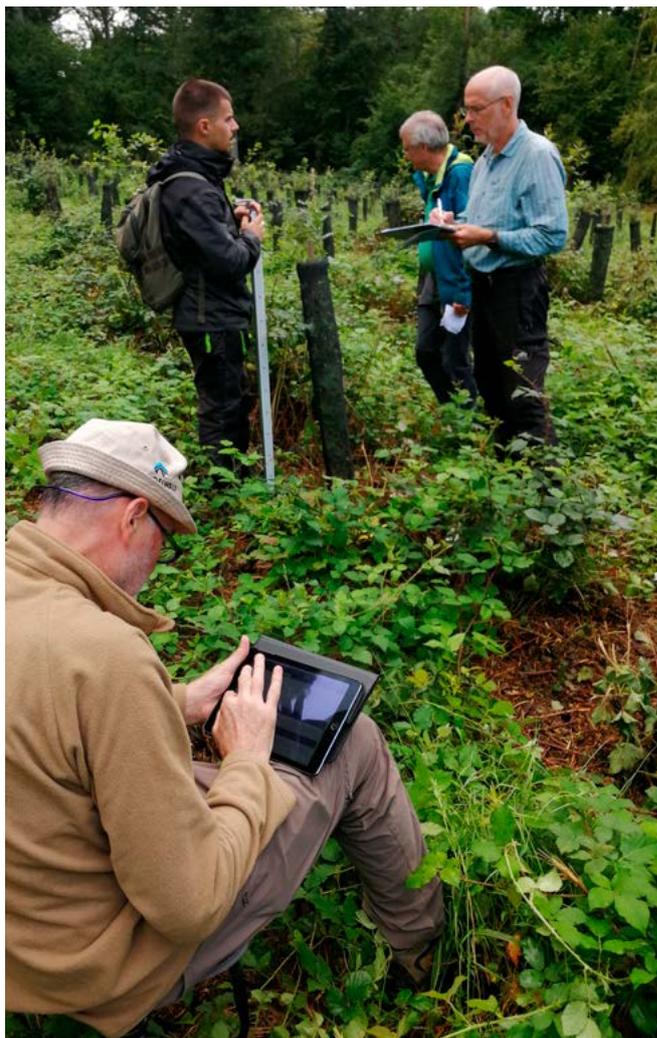
À travers ce projet initié en 2018, à l'occasion de son cent vingt cinquième anniversaire, la SRFB mène une recherche scientifique ambitieuse visant à renforcer la résilience des forêts par la diversification des essences. Ce projet implique la plantation d'espèces et de provenances originaires des régions méridionales, dans le cadre d'une démarche de migration assistée. Un comité scientifique, constitué de plusieurs universités et de représentants du Département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) et du Département de la Nature et des Forêts (DNF), assure un encadrement rigoureux du projet. Actuellement, le projet compte 204 parcelles expérimentales réparties sur 49 sites à travers la Belgique. La gamme d'essences testées comprend 15 espèces résineuses et 14 espèces feuillues, totalisant plus de 85.000 arbres plantés.

En 2023, un bilan des trois premières années de suivi a été réalisé. Ce bilan a révélé un taux de survie global satisfaisant au sein des parcelles expérimentales, malgré quelques cas de mortalité attribuée à des difficultés stationnelles, des facteurs climatiques ou météorologiques, des problèmes de stockage des plants ou des attaques localisées de pathogènes. La croissance des arbres et leur état de santé ont également été examinés. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce bilan dans votre *Silva Belgica* 4/2023.

Ce projet de longue durée se réalise avec l'aide des nombreux volontaires sur le terrain et le soutien précieux des entreprises sponsors. Leurs contributions permettent chaque année de franchir de nouveaux sommets en termes de réussite, de progrès et d'efforts fournis.

**Projet Klimaatbomen**

Le projet *Klimaatbomen* a été réalisé en collaboration avec l'*Agentschap voor Natuur en Bos* (ANB) ainsi que d'autres partenaires tels que la *KULeuven* et la *Bosgroep Zuid Nederland*. Son objectif principal était d'établir une liste d'essences forestières prometteuses pour l'avenir de la forêt en Région flamande. Cette liste comprend des espèces indigènes et exotiques, sélectionnées pour leur potentiel d'adaptation aux changements climatiques. Alors que le projet s'est terminé en mars 2024, il a abouti à la création d'une base de données destinée aux gestionnaires forestiers.

**Projet ForDiL**

La sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) fait l'objet d'un intérêt grandissant. Si elle ne constitue pas une panacée en termes de sylviculture, elle offre cependant des atouts intéressants pour la production de bois et la résilience des forêts.

La SRFB, en partenariat avec l'Université Mendel de Brno (MendelU, République tchèque), l'Institut Genech (France), l'Institut technique horticole de Gembloux (ITH, Belgique) et le Centre de développement agroforestier de Chimay (CDAF, Belgique), a initié un nouveau projet Erasmus+ nommé *ForDiL* pour *forest digital learning*. Ce projet a pour objectif principal de promouvoir l'apprentissage de la SMCC en utilisant des outils numériques.

Le projet vise à créer un outil digital de formation en autonomie. Il est destiné aux propriétaires et gestionnaires forestiers actuels et futurs (étudiants des filières sylvicoles ou forestières des écoles professionnelles et des établissements d'enseignement supérieur) et aspire à



développer leurs compétences dans cette nouvelle approche de gestion forestière. Plusieurs activités spécifiques sont prévues, notamment le développement d'un marteloscope et d'un travailloscope intégrant l'approche SMCC.

Après une phase de recherche et de conception, les partenaires travaillent à développer et à tester ces deux dispositifs, qui seront ensuite intégrés dans une application utilisable sur le terrain. Les étudiants et les enseignants des institutions partenaires sont impliqués dans les phases de test et bénéficient d'échanges avec d'autres étudiants à travers des visites de divers peuplements.

Le résultat attendu est une application disponible en anglais, français et tchèque, offrant aux publics cibles un outil numérique pédagogique leur permettant d'expérimenter la SMCC de façon autonome.

Ce projet a débuté fin 2023 pour une durée de 3 ans.



Co-funded by
the European Union

RECOMMANDATION

Il convient d'adapter le cadre réglementaire, aux niveaux régionaux, nationaux ou européens pour encourager la diversification des essences et des sylvicultures afin d'augmenter la richesse, la productivité et la résilience des écosystèmes forestiers.

Dans cet esprit, il faut poursuivre, voire accélérer, les essais et le déploiement d'essences sylvicoles alternatives.

2. AMÉLIORER LA QUALITÉ ET

LA QUANTITÉ DU MATÉRIEL

REPRODUCTIF FORESTIER

Pour garantir la régénération des écosystèmes fragilisés ou dévastés, il convient d'augmenter la disponibilité du matériel reproductif (graines et plants forestiers), autant pour les essences classiques que pour les essences en cours d'introduction, et d'en améliorer la traçabilité ainsi que la diversité et la qualité génétiques. Un soutien aux investissements dans les secteurs des pépinières, des vergers à graines, de la collecte et de la distribution des semences est nécessaire. Il faut également encourager le développement des recherches et des nouvelles stratégies en génétique forestière, la diversité et la qualité génétiques étant un élément-clé pour permettre aux forêts de remplir de façon résiliente leurs fonctions économique, environnementale et sociale, ainsi que de fixation de carbone.

La coopération entre le secteur sylvicole et le secteur de la production de matériel reproductif forestier est également plus que souhaitable pour cibler les investissements sur les essences les plus prometteuses.

ACTION

Identifier les ressources génétiques, promouvoir leur diffusion : projet *Migforest*

La SRFB est chef de file d'un nouveau projet européen Interreg Europe du Nord-Ouest dénommé *MigFoRest* pour *Assisted Migration to increase Forest Resilience in North West Europe*. Ce projet compte cinq partenaires en plus de la SRFB : l'Office national des forêts (ONF - France), Neo Sylva (France), *Forstliche Versuchs- und Forschungsanstalt Baden-Württemberg* (FVA - Allemagne), le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W - Belgique) et *Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek* (INBO - Belgique). Tous les partenaires travailleront ensemble au déploiement de la migration assistée d'essences et de provenances comme une des solutions pour augmenter la résilience des forêts d'Europe du Nord-Ouest face aux changements climatiques. Doté d'un budget total de 7,1 millions d'euros, ce projet durera 4 ans et demi.

Dans un premier temps, le projet travaillera à l'identification des essences et des provenances les plus prometteuses, analysera la diversité génétique des peuplements méridionaux et identifiera, parmi ceux-ci, les meilleures sources de graines. Le risque invasif ainsi que le potentiel d'accueil de la biodiversité de ces nouvelles essences seront évalués.

Ensuite, des territoires pilotes seront aménagés dans les trois pays avec des plantations d'enrichissement en cellules de migration assistée, tant en forêt privée qu'en forêt publique. Les plants seront issus des graines récoltées dans les peuplements du Sud identifiés précédemment. La SRFB, de son côté, sera responsable de l'aménagement d'un territoire condrusien et d'un territoire ardennais. Ces plantations serviront par la suite de support pédagogique pour aborder le thème de la migration assistée avec différents publics (décideurs, élus locaux, propriétaires et gestionnaires forestiers privés et publics, pépiniéristes, entrepreneurs de travaux forestiers, grand public, public scolaire, presse et média...).

En parallèle, afin d'assurer à terme l'indépendance des territoires du Nord en matière d'approvisionnement en graines d'essences du Sud, trois nouveaux vergers à graines seront plantés. L'équipe de génétique forestière du CRA-W nouvellement constituée, l'INBO, la FVA et l'ONF seront mis à contribution pour mener à bien cette tâche.

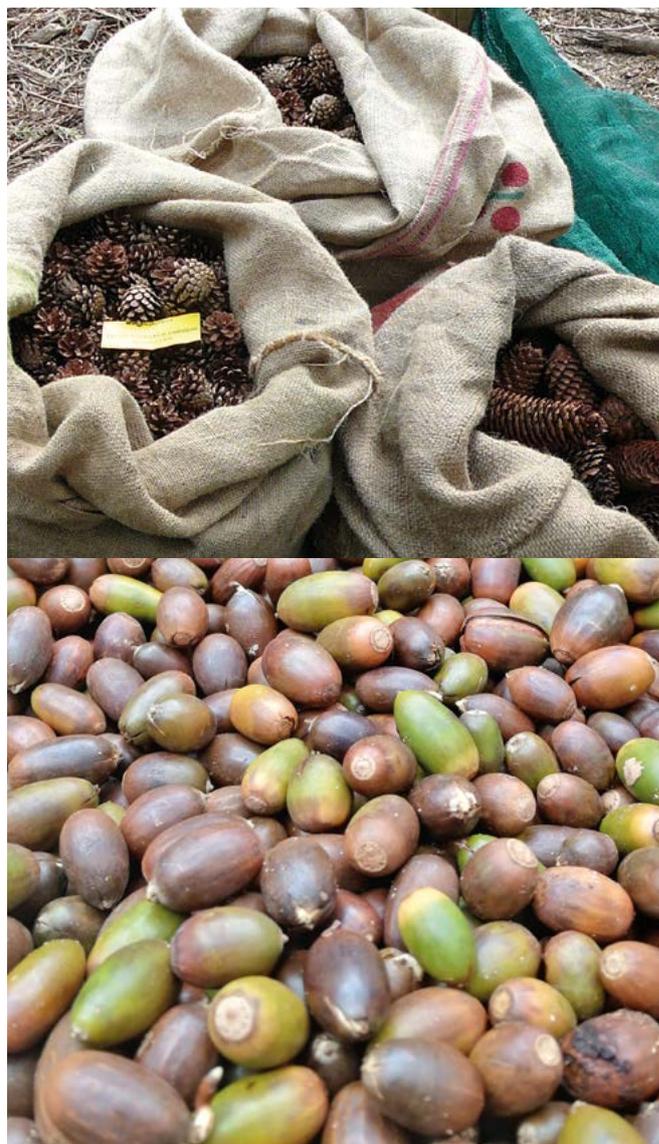
Le projet est actuellement dans sa phase de démarrage, les équipes des différents partenaires se constituent progressivement. Les premiers résultats du projet sont attendus pour l'été 2024.



MigFoRest

RECOMMANDATION

Développer, en partenariat avec les pays limitrophes, un programme d'amélioration génétique et de déploiement d'essences sylvicoles d'avenir, ce qui implique, notamment, l'identification des meilleurs peuplements à graines, la création de nouveaux vergers à graines et le renouvellement des vergers vieillissants.





3. DÉVELOPPER LA RECHERCHE FORESTIÈRE

La gestion durable des forêts fait appel à un large éventail de connaissances et de technologies : physiologie végétale et génétique forestière, écologie, télédétection et cartographie, cycle du carbone, cycle de l'eau, pédologie, technologies de la transformation et de l'utilisation du bois, valorisation chimique des produits forestiers, économie forestière et aspects sociétaux, pour n'en citer que quelques-uns. Des investissements en recherche et développement dans ces différents domaines sont plus que jamais nécessaires pour augmenter la contribution du secteur forestier à la création de valeurs économique, écologique et sociétale.

Le cadre européen est le mieux à même de développer une stratégie de recherche qui ait un réel impact sur la technologie et l'économie forestière, tout en valorisant l'expertise des centres de compétences et de recherches locaux.

ACTIONS

Une stratégie européenne de recherches forestières : *European Forest Research and Innovation Ecosystem (EUFORE)*

La SRFB participe également en tant que partie prenante au projet européen *Eufore*, associant 15 instituts de recherche forestière au travers de toute l'Europe, dont le

but est de mettre au point un agenda stratégique de recherche et d'innovation dans le domaine forestier selon les axes principaux suivants : écologie forestière, gestion forestière, produits forestiers et aspects sociétaux.

Relocaliser la transformation du bois : *Projet Wood Added Value Enabler (W.A.V.E.)*

Plus d'un tiers du territoire de la Grande Région¹ est couvert de forêts et héberge de nombreux acteurs clés de la transformation du bois. Face aux changements climatiques, le faciès de la forêt évolue et la ressource disponible pour la transformation aussi.

Les partenaires de W.A.V.E., dont la SRFB, s'engagent à promouvoir une filière bois locale performante en relocalisant la chaîne de valeur et en favorisant l'utilisation du bois, un matériau écologique à fort potentiel de stockage de carbone.

W.A.V.E. vise à accroître l'utilisation du bois local, notamment pour la construction, à élaborer des stratégies transfrontalières concertées, à faciliter les échanges entre les acteurs, à renforcer la collaboration au sein et entre les différentes filières, et à soutenir les entreprises par l'innovation et le numérique.

L'ambition de W.A.V.E. est de concilier préservation des ressources et transition vers une économie basée sur le développement local de l'activité bois au sein de la Grande Région, en favorisant la mise en réseau pour encourager les alliances, inciter les entreprises à se réinstaller et créer un espace propice à des actions collectives.

Interreg
Europe



Co-funded by
the European Union

RECOMMANDATION

Développer une stratégie de recherches forestières aux niveaux régional et européen qui augmente la création de valeurs économique, écologique et sociétale de la gestion durable des forêts et la valorisation des produits forestiers.

¹ La Grande Région est un espace de coopération transfrontalier rassemblant des territoires de 4 pays européens : l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat et Sarre), la Belgique (Wallonie et Fédération Wallonie Bruxelles), le Luxembourg et la France (Lorraine, Meurthe-et-Moselle, Meuse). Plus d'infos sur www.granderegion.net

4. ENCOURAGER L'ADHÉSION DES PROPRIÉTAIRES À LA CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

La certification est largement acceptée dans le monde des entreprises que ce soit pour la qualité des produits ou pour les aspects de gouvernance, d'impacts environnementaux ou sociaux. La SRFB encourage l'adhésion du secteur forestier à la certification de la gestion durable des forêts dans le respect du choix du système de certification que les parties prenantes jugent approprié à leur situation. Une bonne coordination de la filière bois et du secteur public est nécessaire afin d'atteindre cet objectif.

ACTION

SRFB, porteuse de la certification PEFC pour la forêt privée

La certification forestière PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification*) pour la gestion durable des forêts est devenue leader mondiale de la certification forestière avec 71% des surfaces forestières certifiées dans le monde. En Région wallonne, cette certification s'applique à 53% de la surface forestière. Depuis plus de 20 ans, la SRFB est l'interlocuteur pour la certification des forêts privées en Région wallonne.

Une des valeurs-clés de la certification PEFC est l'amélioration continue. En effet, les enjeux de gestion durable des forêts évoluent au gré des nouveaux défis environnementaux, sociétaux et économiques à relever. Tous les cinq ans, les normes PEFC sont revues au niveau local par un forum constitué des acteurs du monde forestier et sont ensuite approuvées par PEFC International. Cette approbation a eu lieu en date du 21 décembre 2023.

Les changements majeurs de la nouvelle charte portent sur :

- le document simple de gestion qui devient plus complet dans les informations demandées;
- les résineux et cours d'eau : la zone exempte de plantations ou semis de résineux en bord de cours d'eau passe de 6 à 12 mètres;
- l'équilibre forêt-gibier : un état des lieux des dégâts de gibier est requis ainsi qu'un dialogue avec le chasseur;
- le nourrissage du sanglier : pour les propriétés de plus de 50 ha d'un seul tenant, ce nourrissage est interdit du 1^{er} novembre au 29 février.

En 2023, notre équipe PEFC s'est mobilisée pour préparer et faciliter au maximum l'adhésion des propriétaires forestiers privés à cette nouvelle norme. Un travail conséquent de vulgarisation a été réalisé : un guide de gestion durable et une boîte à outils seront mis à disposition des propriétaires forestiers privés. À l'aide de ces documents et outils, les propriétaires auront toutes les aides requises pour confirmer leur adhésion à la certification PEFC.



Ces différents documents, ainsi que le *System de Management* mis à jour de la cellule PEFC, seront audités en 2024 par un bureau de certification indépendant et accrédité avant de pouvoir être diffusés. La cellule PEFC de la SRFB pourra alors émettre des attestations PEFC répondant aux critères des nouvelles normes.



RECOMMANDATION

Continuer à promouvoir l'adhésion des propriétaires forestiers à la certification de la gestion durable des forêts.

5. GÉRER ACTIVEMENT LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

De nombreuses initiatives sont prises par les propriétaires et gestionnaires forestiers pour garantir ou améliorer la biodiversité sur leurs territoires. Ils sont d'ailleurs les mieux placés pour proposer des projets dans ce sens. La gestion active de cette biodiversité implique des investissements importants et une maintenance coûteuse. Afin d'encourager ces initiatives et la production de services écosystémiques en général, il y a lieu de développer des systèmes attractifs de compensation financière et un accompagnement par des professionnels.

La biodiversité en général et celle du sol en particulier permet de maintenir un bon fonctionnement de l'écosystème forestier. La protection des sols est un enjeu particulièrement important pour la pérennité et la bonne santé des forêts. Le recours à des méthodes plus douces pour l'exploitation et les travaux forestiers est à encourager pour préserver le capital sol. Cela passe par l'utilisation de cahiers des charges précis quant aux zones de circulation, la planification et la priorisation des opérations. La formation des intervenants de terrain et la mise en place de « l'agrément forestier » des entrepreneurs et exploitants forestiers sont également importantes.

ACTION

Biodiversité et forêt privée : ma parcelle en réserve naturelle

Actuellement, bien que les réserves naturelles en Région wallonne connaissent une augmentation constante, elles ne représentent qu'à peine 1% du territoire. Pourtant, les propriétaires et gestionnaires privés de terres rurales détiennent un vaste foncier doté d'un potentiel écologique considérable, qu'ils aimeraient voir intégré au réseau des réserves naturelles. Ils pourraient ainsi valoriser des parcelles peu ou non productives et/ou présentant un intérêt biologique ou patrimonial en les transformant en réserves naturelles.

Cependant, ces propriétaires et gestionnaires se heurtent à des obstacles lorsqu'ils cherchent à volontairement faire entrer leurs terres dans le processus d'agrément en tant que réserves naturelles, tout en préservant leurs droits de propriété.

Afin de permettre aux propriétaires et gestionnaires ruraux de participer activement à la préservation de la biodiversité sans sacrifier leur droit patrimonial, la SRFB a lancé, en collaboration avec des représentants agricoles et forestiers, des associations environnementales et des universités, le projet « Ma parcelle en réserve naturelle ». L'objectif de ce projet est de créer une structure facilitant la mise sous statut de protection stricte de terrains privés.



Cette structure, en cours de développement, devra permettre la reconnaissance légale et sociale des parcelles bénéficiant du statut de « réserve naturelle agréée », afin de fournir aux propriétaires les moyens de les gérer de manière adaptée ou de déléguer cette gestion à une entité compétente. En effet, la protection de la biodiversité nécessite l'engagement actif des propriétaires forestiers et des agriculteurs.

Le projet a été lancé en septembre 2023 pour une durée d'un an. Au cours de cette année, près de 85 hectares de parcelles pilotes ont été identifiés pour le projet. Les obstacles et les moteurs de la mise en réserve ont été recensés, et les bases juridiques nécessaires à la création de l'entité ont été établies.

RECOMMANDATIONS

Développer des systèmes de soutien financier attractifs pour les propriétaires et gestionnaires forestiers en vue de garantir et améliorer la biodiversité dans leurs forêts. Mettre en œuvre l'agrément forestier pour les entrepreneurs et exploitants afin de favoriser la protection des sols.

6. RAMENER LA DENSITÉ DE GRAND GIBIER À UN NIVEAU COMPATIBLE AVEC LA RÉGÉNÉRATION DES FORÊTS

L'avenir des forêts dépend de leur capacité à se régénérer soit naturellement soit par plantation. Dans de nombreux endroits, cela est difficile, voire impossible, sans avoir à consentir de lourds investissements en systèmes de protection qui peuvent se révéler, à terme, inefficaces ou insuffisants. En plus des pertes économiques qu'il induit, l'excès de gibier diminue à la fois la biodiversité des écosystèmes forestiers et leur capacité à fixer le carbone atmosphérique.

Une enquête réalisée en 2017 dans le cadre de la certification PEFC a révélé que 40 % des forêts publiques souffraient d'un déséquilibre forêt-gibier. Par ailleurs, une étude récente du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) a montré que les populations de cervidés ont augmenté de 25% en Région wallonne entre 2016 et 2022, malgré les prélèvements effectués par la chasse.

Des niveaux élevés d'écorcement de plantations résineuses sont également signalés dans divers endroits, comme expliqué dans l'article « Comment réduire l'écorcement du cerf sur l'épicéa, première essence de pro-

duction en Wallonie? », paru dans le numéro 157 de la revue Forêt.Nature.

En France, l'ONF considère que la dynamique des populations d'ongulés est digne des espèces invasives et cause un déséquilibre sylvo-cynégétique sur 39 % de la surface domaniale. Parmi diverses mesures, l'ONF envisage de reprendre la gestion en direct de la chasse, mesure qui semble avoir été efficace en Allemagne pour diminuer la densité du gibier et les dégâts.

ACTION

L'équilibre forêt-gibier : des efforts à poursuivre

La SRFB en collaboration avec d'autres associations dont la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) et l'Union des villes et des communes de Wallonie (UVCW) ont eu des échanges constructifs avec le Gouvernement wallon afin de réduire la densité des populations de sangliers à l'occasion de la rédaction des projets de décret concernant la destruction et le nourrissage.

Malheureusement, seules des dispositions de destruction du sanglier ont fait l'objet d'une mesure concrète, laissant les pratiques de nourrissage inchangées et renonçant à la prolongation de la saison de chasse au-delà du 31 décembre 2023, ce qui aurait permis de perfectionner les résultats de tir sur certains territoires.



© WildMedia

Par ailleurs, au cours de la législature qui se termine, aucune avancée n'est intervenue en ce qui concerne la diminution des populations de cervidés, c'est regrettable.

Au cours de la prochaine législature, la SRFB entend amplifier ses actions pour que des mesures concrètes soient prises pour réduire durablement les excès de densité de gibier afin de restaurer la vitalité de la régénération des peuplements, garante de biodiversité et de viabilité économique des activités forestières.

RECOMMANDATION

Il y a lieu de mettre en place des mesures structurelles en vue de diminuer durablement l'excès de densité de grand gibier, particulièrement celle des espèces cerf et sanglier. Cela passe, entre autres, par une réforme de certaines dispositions réglementaires relatives à l'exercice de la chasse.

7. FACILITER LA CRÉATION D'UNITÉS DE GESTION FORESTIÈRE DE TAILLE SUFFISANTE

Le morcellement de la propriété forestière rend sa gestion difficile, tant sur le plan des opérations forestières que de l'accès aux marchés du bois ou encore de la diversification des essences et des sylvicultures. La création d'unités de gestion de taille suffisante est utile pour améliorer la rentabilité et le professionnalisme des activités forestières en propriété privée. Cela peut se faire en fédérant les propriétaires de petites surfaces et en évitant le morcellement à l'occasion des sorties d'indivision.

ACTION

Éviter le morcellement : les groupements forestiers, hier, aujourd'hui et demain

La SRFB a été associée de près à l'élaboration de la loi de 1999 sur les Groupements forestiers. Cette loi a démontré son utilité et a permis de créer des dizaines de groupements en Belgique. Depuis lors, la SRFB collabore avec l'association des propriétaires ruraux de Wallonie (NTF) et Landelijk Vlanderen (LV) ainsi que la Cellule d'appui à la Petite Forêt Privée pour promouvoir la création de nouveaux groupements forestiers et chercher de nouvelles modalités de collaboration et de regroupement des propriétés forestières de taille modeste.



Par ailleurs, à l'occasion de difficultés rencontrées récemment lors de la constitution de certains groupements forestiers, il est apparu qu'il fallait clarifier l'interprétation de certaines dispositions de la loi de 1999. La SRFB collabore aux initiatives destinées à résoudre ces difficultés et faciliter la création de groupements forestiers.

RECOMMANDATION

Faciliter le regroupement de parcelles forestières et éviter le morcellement des biens forestiers lors des sorties d'indivisions, notamment par l'encouragement à la création de groupements forestiers.

8. GOUVERNANCE : ASSOCIER LES GESTIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À L'ÉLABORATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le secteur sylvicole est directement impacté par de nombreux textes réglementaires que ce soit aux niveaux européen, national ou régional. Il y a lieu d'associer les professionnels du secteur (propriétaires, gestionnaires, exploitants et experts) à la rédaction de ces textes, à la définition ou la clarification des concepts et des responsabilités respectives du secteur et de la société.

ACTIONS

Région wallonne

La SRFB a activement participé au processus de concertation des « Assises de la forêt » initié en Région wallonne en 2022. L'ambition de ce projet inédit était d'établir les orientations stratégiques en vue de consolider une forêt wallonne multifonctionnelle dans le respect des écosystèmes. La richesse de cet exercice repose sur une méthodologie éprouvée de concertation avec les représentants de l'ensemble des parties prenantes concernées par la forêt, et sur un mode très collaboratif. Pour assurer la réussite de la mise en œuvre de ces orientations stratégiques au travers d'un programme d'actions, la SRFB estime indispensable que le processus soit accompagné et soutenu par les acteurs de terrain directement impliqués.

D'une manière générale, la SRFB, en partenariat avec d'autres structures représentatives, apporte son expertise auprès des instances en charge de la rédaction de textes réglementaires ou légaux dans les matières touchant de près ou de loin la gestion des forêts.

Europe

L'Union européenne trouve son origine dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). La Politique agricole commune (PAC) est arrivée par la suite pour devenir la plus importante des politiques communes. Les pères fondateurs de l'UE avaient prudemment laissé aux entités locales la gestion de la politique forestière en raison de l'extrême variabilité des écosystèmes, de leur gestion et des industries associées.

Malgré cela, depuis quelques années, la législation européenne s'est étendue au secteur forestier sous l'angle de l'environnement, du climat, de l'énergie et du commerce. Ces politiques sectorielles, dont il n'est pas toujours facile de distinguer la cohérence, n'est pas sans impact sur la gestion et la compétitivité du secteur. Une concertation étroite avec les acteurs principaux est dès lors indispensable, en premier lieu avec les représentants des propriétaires forestiers qu'ils soient publics ou privés.

La SRFB suit de près ces développements en partenariat avec la Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers (CEPF), *European Landowner Organisation (ELO)*, *Landelijk Vlaanderen* et NTF.

À titre d'exemple, et en s'inscrivant dans l'objectif européen de décarbonation de l'économie *Fit for 55*, la SRFB est intervenue avec succès pour défendre le caractère renouvelable de l'énergie basée sur le bois bûche qui était menacé par une proposition de législation européenne en 2022.

RECOMMANDATION

Enrichir la gouvernance en matière de politique forestière en intégrant davantage l'expertise du secteur sylvicole dans la rédaction des textes réglementaires et la prise des décisions qui le concerne.

9. CONCLUSION

LA SRFB, AU SERVICE DES FORÊTS ET DES FORESTIERS

La Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) est au service de la forêt et des forestiers depuis plus de 130 ans et encourage une gestion forestière durable au moyen de l'information, la recherche, la formation et les services adaptés tels que des assurances, la certification, le soutien au reboisement ou les conseils personnalisés.

C'est dans cet esprit que la SRFB gère les différents projets et initiatives exposés ci-dessus, qui visent notamment à augmenter la résilience des forêts face aux changements climatiques. La promotion de la diversité des essences et des sylvicultures s'inscrit d'ailleurs dans la poursuite du concept de « **Forêt Mosaïque** » développé précédemment, dont on peut consulter un résumé à <https://foretmosaique.be/>.

C'est au travers de ses différentes publications (revue *Silva Belgica*, newsletter *Silva mail*, communiqués de presse) que la SRFB continuera à informer ses membres sur l'état d'avancement de ces actions et initiatives.